

PROCÈS-VERBAL DU CA

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières tenue le mardi 25 avril 2023 à 19 h 30 à la bibliothèque de la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, située au 940, boulevard de Normandie, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, J3A 1A7.

ÉTAIENT PRÉSENT·E·S: Monsieur Alexandre Provost - président du CA

Madame Marie Josée Gagnon - vice-présidente du CA

Madame Josiane Beaucage Madame Danielle Beaumont Madame Chantal Laliberté Madame Jade Lizotte Madame Tam Mach Madame Rélaine Morin Monsieur Michel Milot Madame Anne-Marie Noël Madame Sylvie Poirier Madame Jade Shanker

Madame Marie-Claude St-Onge

PERMANENCE: Madame Marie-Claude Huberdeau - directrice générale

Monsieur Mario Champagne - directeur général adjoint et

secrétaire général

Madame Louise Beaupré - directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources éducatives aux adultes

et à la formation professionnelle

Madame Sophie Latreille - directrice générale adjointe

INVITÉ-E-S : Monsieur Alain Camaraire - directeur du Service de

l'organisation scolaire et du transport scolaire

Madame Katleen Loiselle - directrice du Service des

ressources humaines

Madame Elizabeth McDonough - directrice du Service des

ressources matérielles

ÉTAIT ABSENT: Monsieur Guy Lajoie

1. Présence et ouverture de la séance

L'avis de convocation, l'ordre du jour et les documents ayant été envoyés à tous les membres en respect de la Loi sur l'instruction publique et du Règlement concernant les règles de fonctionnement du conseil d'administration; la majorité des membres étant présents, la séance est déclarée valablement constituée. Il est 19 h 32.

Monsieur Alexandre Provost, président, souhaite la bienvenue aux membres du CA et aux personnes du public.

2. Ordre du jour

Résolution 2023-04-25-CA-01

Il est proposé par madame Rélaine Morin :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Procès-verbal – CA du 21 mars 2023 – Adoption et suivi (document)

Résolution 2023-04-25-CA-02

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil d'administration tenue le 21 mars 2023 au moins six heures avant le début de la présente séance;

Il est proposé par madame Danielle Beaumont :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 21 mars 2023 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal - CA extraordinaire du 4 avril 2023 - Adoption et suivi (document)

Résolution 2023-04-25-CA-03

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration tenue le 4 avril 2023 au moins six heures avant le début de la présente séance;

Il est proposé par madame Sylvie Poirier :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 4 avril 2023 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du CA Page 2 de 7

4. Correspondance

Aucune correspondance n'est déposée.

5. Période de questions du public

Madame Catherine Lussier enseignante, fait part de ses préoccupations lorsqu'il y a un changement de direction d'école en cours d'année scolaire.

Dans le cadre du renouvellement des conventions collectives du personnel de soutien scolaire, monsieur Jacques Lanciault, président du Syndicat du personnel de soutien des Hautes-Rivières CSN (SPSHR), fait part de l'état d'avancement des négociations, des difficultés rencontrées et des objets de préoccupation soulevés par les employé·e·s de soutien. À cet effet, il dépose, séance tenante, une lettre pour chacun des administrateurs.

6. Parole aux élèves

Aucune question n'est adressée.

6.1 Vitrine sur les écoles et les centres

Aucune présentation faite dans le cadre de la présente séance.

7. Mot du président

À la suite d'événements survenus dans certains centres de services scolaires et de la diffusion de ceux-ci dans les médias, monsieur Alexandre Provost, rappelle l'importance d'être à l'écoute des élèves et de rapporter aux directions d'établissement de telles situations.

Concernant la sécurité routière, monsieur Provost demande de rester vigilants et respectueux envers les brigadier.ère.s scolaires.

8. Mot de la directrice générale et reddition de comptes (document)

État d'avancement des priorités du PEVR (document)

Dans le cadre du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*, madame Marie-Claude Huberdeau dépose les décisions qu'elle a prises depuis la séance du 21 mars 2023 ainsi que le tableau de mouvement de personnel-cadre.

Elle dépose également le document intitulé « Priorités annuelles 2022-2023 » par lequel, le conseil d'administration peut constater l'état d'avancement des priorités en lien avec le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR).



Procès-verbal du CA

Dans le cadre du renouvellement du PEVR, elle mentionne que plus de 400 personnes (parents et membres du personnel) ont participé à une activité tenue dans les établissements le 24 avril 2023, laquelle avait pour but que les écoles et les centres puissent identifier leur contribution à l'atteinte des objectifs indiqués au projet du PEVR 2023-2027 de notre centre de services scolaire.

9. Points de décision

9.1 Congédiement (document séance tenante)

Conformément à l'article 19 du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, madame Chantal Laliberté se retire temporairement de la séance, le temps des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Madame Jade Lizotte quitte également temporairement la séance, le temps que ce point soit traité.

Huis clos

Résolution 2023-04-25-CA-04

Il est proposé par madame Marie Josée Gagnon :

De tenir un huis clos, il est 19 h 52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 2023-04-25-CA-05

Il est proposé par madame par Danielle Beaumont :

De procéder à la réouverture de la séance, il est 20 h 46.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 2023-04-25-CA-06

Considérant que l'employé a été relevé de ses fonctions pour enquête le 29 janvier 2019 à la suite d'allégations d'attouchements sexuels sur certaines élèves;

Considérant les accusations criminelles portées contre l'employé découlant de ces mêmes allégations;

Considérant le jugement de la Cour du Québec, chambre criminelle, rendu le 10 mars 2023, reconnaissant l'employé coupable de deux (2) chefs d'accusation d'agression sexuelle sur un enfant de moins de seize (16) ans;

Considérant l'ensemble de la preuve rapportée par le juge;

Procès-verbal du CA Page **4** de **7**

Considérant la gravité objective du comportement de l'employé;

Considérant que les gestes posés sont inacceptables et totalement incompatibles avec les fonctions d'enseignant;

Considérant l'article 18.2 de la Charte des droits et libertés de la personne;

Considérant le lien manifeste entre l'infraction criminelle et la nature de la fonction de l'employé;

Considérant la procédure de renvoi prévue à l'article 5-7.00 de l'entente locale;

Considérant l'avis d'intention de résiliation d'engagement du 24 mars 2023 et les faits et motifs qui y sont contenus;

Considérant les représentations de l'employé et de son représentant syndical faites auprès des membres du conseil d'administration;

Considérant les mûres délibérations des membres du conseil d'administration;

Il est proposé par monsieur Michel Milot:

De résilier le contrat d'engagement de l'employé x040 pour cause d'inconduite, en date de ce jour, soit le 25 avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2. Planification des besoins d'espace 2024-2034 – Adoption (documents)

Résolution 2023-04-25-CA-07

Considérant l'article 272.6 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le centre de services scolaire adopte annuellement la planification de ses besoins d'espace;

Considérant que l'article 210 du Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières établit que le conseil d'administration adopte la planification des besoins d'espace;

Considérant l'adoption du projet de planification des besoins d'espace 2024-2034 par le CA le 31 janvier 2023 (résolution 2023-01-31-CA-07) et les consultations menées auprès des municipalités locales et des municipalités régionales de comté;

Considérant les ajustements apportés à la planification des besoins d'espace 2024-2034 afin de tenir compte des avis reçus;

Considérant que les municipalités et les municipalités régionales de comté ont 45 jours pour transmettre une résolution au CSSDHR à l'effet d'approuver ou de refuser la planification de besoins d'espace;

Il est proposé par madame Chantal Laliberté :



Procès-verbal du CA

Que le conseil d'administration adopte la planification des besoins d'espace 2024-2034 telle que présentée et autorise la direction du Service des ressources matérielles à transmettre la planification des besoins d'espace aux municipalités et aux municipalités régionales de comté du CSSDHR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3. Calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année **2023-2024** (document)

Résolution 2023-04-25-CA-08

Considérant que l'article 2.4.1 du Règlement concernant les règles de fonctionnement du conseil d'administration prévoit que le conseil d'administration détermine par résolution les dates de ses séances ordinaires;

Considérant la proposition présentée aux membres du CA lors du comité plénier tenu le 25 avril 2023;

Il est proposé par madame Anne-Marie Noël :

Que les séances publiques du conseil d'administration pour l'année scolaire 2023-2024 se tiennent les mardis 29 août, 24 octobre, 12 décembre 2023 ainsi que les 30 janvier, 19 mars, 23 avril, 21 mai et 25 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Rapport du comité consultatif du transport

Madame Marie-Claude St-Onge rend compte des travaux effectués par les membres du comité consultatif du transport lors de la rencontre tenue le 23 mars 2023. Les discussions et les travaux ont porté sur la grève possible d'un transporteur, le portrait des « bris de service », un suivi quant aux rencontres tenues avec le comité Maind'œuvre axe transport Haut-Richelieu, un suivi des demandes adressées aux municipalités en lien avec l'affichage des adresses aux abords de certains chemins et la réévaluation de certaines zones particulières donnant droit au transport.

11. Rapport du comité des ressources humaines

Madame Marie Josée Gagnon rend compte des travaux effectués par les membres du comité des ressources humaines lors de la rencontre tenue le 21 mars 2023. Les discussions et les travaux ont porté sur la modification du processus d'évaluation du rendement de la directrice générale.

12. Rapport du comité de vérification

Aucune rencontre du comité de vérification n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du conseil d'administration du 21 mars 2023.



Procès-verbal du CA

Page 6 de 7

13. Rapport du comité de gouvernance et d'éthique

Aucune rencontre du comité de gouvernance et d'éthique n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du conseil d'administration du 21 mars 2023.

14. Rapport du comité PEVR du CA

Aucune rencontre du comité PEVR du CA n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du conseil d'administration du 21 mars 2023.

15. Rapport du comité situations d'urgence et communication

Aucune rencontre du comité situations d'urgence et communication n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du conseil d'administration du 21 mars 2023.

16. Varia

Aucun point n'est ajouté.

17. Levée de la séance

Résolution 2023-04-25-CA-09

Il est proposé par madame Marie-Claude St-Onge :

Que la séance soit levée à 20 h 58.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. Huis clos – Évaluation de la séance

Alexandre Provost	Mario Champagne
Président du CA	Secrétaire général



Procès-verbal du CA